



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt

Séance ordinaire du 15 janvier 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Valcourt, tenue au 5583, chemin de l'Aéroport, Valcourt (Québec) le 15 janvier 2018, à 19h00 sous la présidence de monsieur Patrice Desmarais, maire de la municipalité du Canton de Valcourt;

Et à laquelle sont présents :

Réjean Duchesneau	Siège 1	Mario Gagné	Siège 2
Gilles Allain	Siège 3	Gaétane Lafrance	Siège 4
Bertrand Bombardier	Siège 5	Michel Daigneault	Siège 6

Assiste également à la réunion, la directrice générale, madame Sylvie Courtemanche qui agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCE

Monsieur le maire, Patrice Desmarais, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les membres à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Valcourt.

Madame la secrétaire note la présence des conseillers.

La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par monsieur le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement tenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire, lequel a été lu à haute voix par madame la secrétaire à la demande de monsieur le maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER:

QUE l'ordre du jour proposé aux membres du conseil soit accepté tel que lu, présenté et modifié le tout selon le libellé suivant;

PROPOSITION ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 décembre 2017
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire pour le Budget 2018 tenue le 11 décembre 2017
7. Rapport d'activités des comités et rapport du maire
8. Première période de questions
9. Administration:
 - 6.1 Adoption des comptes à payer au 15 janvier 2018, ratification des comptes et des salaires payés durant le mois précédent cette séance
 - 6.2 Dépôt de la correspondance
 - 6.3 Déclaration commune du Forum des communautés forestières
 - 6.4 Financement des nouvelles responsabilités découlant de la *Loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* et exemption du régime de compensation

001-2018-01-15



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt ***Séance ordinaire du 15 janvier 2018***

- 6.5 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2018 des ententes intermunicipales suivantes :
 - Loisirs
 - Complémentaires des loisirs
 - Aqueduc
 - Égout
- 6.6 Contrat de services annuel d'Infotech
- 6.7 Banquet de lancement du Grand-Prix Ski-doo de Valcourt
- 6.8 Soumissions débitmètre magnétique pour le poste Carpentier
- 6.9 Demande de financement Comité ÉLÉ
- 6.10 Demande de commandite de Festi-Val en neige
- 6.11 Demande d'aide financière de JEVI
- 6.12 Demande de commandite du Festival Country-Rétro de Valcourt
- 6.13 Offre de services pour la gestion des documents et archives
- 6.14 Demande d'aide financière de la Maison des Jeunes de Valcourt
- 6.15 Offre de services Sylvain Demers pour l'année 2018
- 6.16 Adhésion COMBEQ pour l'année 2018
- 6.17 Dépôt des documents d'assurances et approbation des conditions d'assurances avec les montants
10. Règlements
 - 10.1 Avis de motion Règlement 383-2017 (Code d'éthique et de déontologie des élus)
 - 10.2 Résolution mettant fin au processus d'adoption du règlement 201-04
 - 10.3 Adoption du règlement 382-2017 (Taxation 2018)
11. Deuxième période de questions
12. Varia
13. Levée de la séance

002-2018-01-15

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2017 soit accepté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

003-2018-01-15

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 décembre 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 décembre 2017 soit accepté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE



***Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 15 janvier 2018***

004-2018-01-15

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 soit accepté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

005-2018-01-15

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR LE BUDGET 2018

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire pour le Budget 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire pour le Budget 2018 soit accepté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMITÉS ET DU MAIRE

RAPPORTS DES COMITÉS :

Chacun des responsables des divers comités permanents institués au sein du conseil de la municipalité du Canton de Valcourt est appelé à tour de rôle à donner lecture ou à résumer sommairement les activités de ceux-ci, s'il y a lieu.

RAPPORT DU MAIRE

- Remise d'une liste des rencontres du dernier mois

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire s'enquiert auprès des observateurs présents pour savoir qui d'entre eux souhaitent se faire entendre par le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt.

Aucune question n'est posée à cette période de questions.

9. ADMINISTRATION

006-2018-01-15

9.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 15 JANVIER 2018, RATIFICATION DES COMPTES ET DES SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS PRÉCÉDENT CETTE SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER:



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 15 janvier 2018

- QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #201800005 à #201800045 pour les comptes à payer au 15 janvier 2018, totalisant 87 198.57\$;
- QUE les chèques #201700525 à #201700540 et #201800003 à # 201800004 émis pour les comptes payés durant le mois précédent cette séance, totalisant 47 232.13\$, soient ratifiés;
- QUE les dépôts directs émis pour les salaires du mois précédent cette séance, totalisant 18 057.47\$, soient ratifiés;
- QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles pour ces fins.

PROPOSITION ADOPTÉE

007-2018-01-15

9.2 CORRESPONDANCE

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER:

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la municipalité pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

PROPOSITION ADOPTÉE

008-2018-01-15

9.3 DÉCLARATION COMMUNE DU FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER:

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 15 janvier 2018

009-2018-01-15

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

PROPOSITION ADOPTÉE

9.4 FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS DÉCOULANT DE LA LOI 132 ET EXEMPTION DU RÉGIME DE COMPENSATION CONCERNANT LA CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT QU' aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER:

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 15 janvier 2018

- DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;
- DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;
- DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi no 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;
- DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

PROPOSITION ADOPTÉE

010-2018-01-15

9.5 RÉSOLUTION NUMÉRO : 010-2018-01-15

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018 DES ENTENTES INTERMUNICIPALES AVEC LA VILLE DE VALCOURT

- ATTENDU QUE la municipalité a conclu des ententes avec la Ville de Valcourt pour les services d'aqueduc, d'égout et de loisirs;
- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt adopte des budgets annuellement pour ces ententes et désire obtenir l'accord de la municipalité par résolution;
- ATTENDU QUE le tableau suivant résume les budgets totaux et les quotes-parts de la municipalité dans ces ententes :

	Budget total	Quote-Part
Entente d'aqueduc article 3.1	354 023.11\$	45 327.58\$
Entente d'aqueduc article 3.2	38 672.29\$	4 395.20\$
Entente services d'égouts	155 856.26\$	23 454.32\$
Entente des loisirs	187 033.87\$	37 721.74\$ (avant les taxes applicables)
Entente complémentaires des loisirs	38 269.39\$	12 006.99\$ (avant les taxes applicables)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

- QUE la municipalité du Canton de Valcourt accepte les prévisions budgétaires 2018 pour les ententes intermunicipales avec la Ville de Valcourt présentées au tableau précédent.

PROPOSITION ADOPTÉE



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 15 janvier 2018

011-2018-01-15

9.6 CONTRAT DE SERVICES ANNUEL D'INFOTECH

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Valcourt utilise les logiciels SYGEM d'Infotech pour la comptabilité, la paie, la taxation et les permis;

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler le contrat de service d'Infotech pour la période d'un an soit du 01^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour conserver un système à jour et obtenir du soutien nécessaire aux opérations;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT:

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt autorise le renouvellement du contrat de service pour un an soit du 01^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 avec Infotech tel que décrit dans l'offre de renouvellement du 01^{er} décembre 2017, contrat de base, 4 écrans de travail incluant 20 heures de soutien, au montant de 6 540.00\$ (avant les taxes applicables);

QUE soient autorisés à signer ce contrat de service monsieur Patrice Desmarais, maire et madame Sylvie Courtemanche, directrice générale.

PROPOSITION ADOPTÉE

012-2018-01-15

9.7 BANQUET DE LANCEMENT DU GRAND-PRIX SKI-DOO DE VALCOURT

ATTENDU QU' une invitation a été lancée à participer à un banquet de lancement du Grand Prix Ski-Doo;

ATTENDU QUE ce banquet a lieu le 25 janvier 2018 au Centre communautaire de Valcourt au coût de 150\$ par participant (avant les taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN:

QUE le conseil autorise la participation d'un membre du conseil au banquet de lancement du Grand Prix Ski-Doo de Valcourt qui aura lieu le 25 janvier prochain au Centre communautaire de Valcourt pour une dépense totale de 150\$ (avant les taxes applicables).

PROPOSITION ADOPTÉE

013-2018-01-15

9.8 SOUMISSIONS DÉBITMÈTRE MAGNÉTIQUE POUR LE POSTE CARPENTIER

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le remplacement du débitmètre situé sur la conduite desservant le Parc Industriel au poste de la rue Carpentier et que le résultat est le suivant :

Débitmètre magnétique ABB 8 pouces Watermaster	
Les Pompes R. Fontaine	4 484\$ (avant les taxes applicables)
Everest Automation	3 895\$ (avant les taxes applicables)



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 15 janvier 2018

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN:

D' accepter la soumission fournie par Everest Automation au montant de 3 895\$ (avant les taxes applicables) pour l'achat d'un débitmètre magnétique ABB 8 pouces pour la conduite desservant le Parc Industriel.

PROPOSITION ADOPTÉE

014-2018-01-15

9.9 DEMANDE DE FINANCEMENT COMITÉ ÉLÉ

ATTENDU QU' une demande de financement a été présentée par le Comité de l'Éveil à l'Écriture (ÉLÉ) du Val-Saint-François pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER:

QUE la municipalité du Canton de Valcourt verse une contribution au Comité de l'Éveil à l'Écriture (ÉLÉ) du Val-Saint-François pour l'année 2018 au montant de 65\$.

PROPOSITION ADOPTÉE

015-2018-01-15

9.10 DEMANDE DE COMMANDITE DE FESTI-VAL EN NEIGE

ATTENDU QU' une demande contribution financière a été adressée à la municipalité par le comité Festi-Val en neige pour un montant de 500\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER:

D' accepter la demande de contribution financière de Festi-Val en neige, pour un montant de 500\$.

PROPOSITION ADOPTÉE

016-2018-01-15

9.11 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE JEVI

ATTENDU QU' une demande de renouvellement comme membre de JEVI, un organisme communautaire ayant pour mission la promotion du mieux-vivre et la prévention du suicide auprès de la population estrienne, a été adressée à la municipalité pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt accepte le renouvellement comme membre pour l'année 2018 et offre une contribution volontaire annuelle de 100\$ au Centre de prévention du suicide (JEVI) pour les aider à maintenir la gratuité des services offerts aux jeunes, aux adultes et aux personnes âgées de l'Estrie.

PROPOSITION ADOPTÉE



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 15 janvier 2018

017-2018-01-15

9.12 DEMANDE DE COMMANDITE DU FESTIVAL COUNTRY-RÉTRO DE VALCOURT

ATTENDU QU' une demande d'aide financière a été adressée à la municipalité par monsieur Éric Béchard représentant de Drummondville en fête pour la tenue de la troisième édition du Festival Country-Rétro de Valcourt, pour un montant de 1 000\$;

ATTENDU QU' en échange de ce partenariat l'admission sera gratuite le vendredi 06 juillet 2018 aux résidents de la municipalité, en plus d'une publicité dans les 10 000 dépliant promotionnels de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

D' accepter la demande de partenariat de la troisième édition du Festival Country-Rétro de Valcourt, pour un montant de 1 000\$.

PROPOSITION ADOPTÉE

018-2018-01-15

9.13 OFFRE DE SERVICES POUR LA GESTION DES DOCUMENTS ET ARCHIVES

ATTENDU QU' il y a lieu de mandater la firme HB Archivistes pour faire l'archivage annuel des documents de la municipalité pour l'année 2018 aux conditions incluses dans l'offre de services datée du 25 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

QUE la municipalité accepte l'offre de forfait hebdomadaire (4 jours) au montant de 1 027.14\$ (avant les taxes applicables) proposée par la firme HB Archivistes pour faire la gestion des documents et des archives pour l'année 2018.

PROPOSITION ADOPTÉE

019-2018-01-15

9.14 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MAISON DES JEUNES DE VALCOURT

ATTENDU QU' une demande d'aide financière a été faite par la Maison des Jeunes de Valcourt afin d'assurer un support annuel pour aider à combler des besoins importants auprès des jeunes qui fréquentent l'organisme et ainsi offrir des services de qualité;

ATTENDU QUE cette demande est de l'ordre de 150\$ par jeunes ayant fréquenté la Maison des Jeunes sur une base régulière pour l'année 2017, et totalise 12 jeunes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE:

QUE la municipalité du Canton de Valcourt acquiesce à la demande formulée par la Maison des Jeunes de Valcourt en leur offrant une aide financière au montant de 1 800\$ pour l'exercice financier 2018.

PROPOSITION ADOPTÉE



***Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 15 janvier 2018***

020-2018-01-15

9.15 OFFRE DE SERVICES SYLVAIN DEMERS POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU le dépôt d'une offre de services pour l'année 2018 de monsieur Sylvain Demers pour les services reliés à l'inspection municipale en bâtiment et en environnement et aux services reliés à l'urbanisme et à l'environnement aux modalités suivantes;

- **Inspecteur municipal en bâtiment et en environnement :**
Tarif : 33.75\$ de l'heure (avant les taxes applicables)
Horaire : 8 heures par semaine (selon l'horaire établi avec la municipalité) avec une réserve d'un bloc de 400 heures.
Facturation : Payable sur présentation d'une facture détaillée des heures travaillées.
- **Urbanisme et environnement :**
Tarif : 46.00\$ de l'heure (avant les taxes applicables)
Horaire selon la demande avec une réserve d'un bloc de 25 heures
Facturation : Payable sur présentation d'une facture détaillée des heures travaillées.

QUE les coûts relatifs à l'assurance responsabilité et à la CNESST sont assumés par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER:

D' accepter l'offre de services de Sylvain Demers pour l'année 2018 pour les services reliés à l'inspection municipale en bâtiment et en environnement et aux services reliés à l'urbanisme et à l'environnement selon les modalités décrites dans cette résolution.

PROPOSITION ADOPTÉE

021-2018-01-15

9.16 ADHÉSION COMBEQ POUR L'ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN:

QUE le conseil municipal du Canton de Valcourt accepte le renouvellement de la cotisation annuelle à la COMBEQ pour monsieur Nicolas Laflamme, inspecteur des travaux publics, comme membre actif au coût de 375\$ pour l'année 2018 (avant les taxes applicables).

PROPOSITION ADOPTÉE

022-2018-01-15

9.17 DÉPÔT DES DOCUMENTS D'ASSURANCES ET APPROBATION DES CONDITIONS D'ASSURANCES AVEC LES MONTANTS

ATTENDU QU' il y a lieu de faire approuver par le conseil les conditions d'assurances avec les montants assurables prévus au contrat d'assurances détenu avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour l'année 2018;

ATTENDU QUE les documents d'assurances ont été déposés et mis à la disposition des membres du conseil;



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 15 janvier 2018

ATTENDU QUE le conseil désire apporter des modifications aux montants assurables de la façon suivante :

	Affectation	Adresse	Locateur/créancier	Bâtiment	contenu
1	Hôtel de Ville	9040-B, de la Montagne Valcourt	vacant	0\$	1 000\$
2	Poste de surpression	4000, Carpentier Valcourt		69 557\$	178 332\$
3	Station de pompage	Rue Champlain		0\$	49 195\$
4	Hôtel de Ville	5583, chemin de l'Aéroport Valcourt		1 545 000\$	150 000\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE:

QUE les membres du conseil municipal approuvent les conditions d'assurances avec les montants assurables du contrat qu'elle détient avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2018;

QUE les avenants proposés suivants soient refusés :
-Tremblement de terre
-Inondation
-Avenant C-21
-Assurance des cyberrisques

QUE le conseil comprend que certaines garanties du contrat contiennent une clause de règle proportionnelle applicable en cas de perte partielle;

QUE madame Sylvie Courtemanche. Directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin que prenne plein effet cette résolution.

PROPOSITION ADOPTÉE

10. RÈGLEMENTS

023-2018-01-15

10.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 383-2017 (CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS)

Le conseiller GILLES ALLAIN donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif à une modification au *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

PROPOSITION ADOPTÉE

024-2018-01-15

8.2 RÉSOLUTION METTANT À LA DEUXIÈME PROCÉDURE D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 201-04 (DÉBUTÉE PAR ERREUR LE 21 AOÛT 2017)

ATTENDU QUE le 21 août 2017 le conseil a débuté une deuxième procédure d'adoption par erreur du règlement 201-04 (modifiant le règlement de lotissement numéro 201) puisqu'il n'y avait pas lieu de le faire car ce règlement avait déjà été mis en vigueur le 07 juin 2016;



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 15 janvier 2018

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

D' abroger les résolutions suivantes afin de mettre fin à la deuxième procédure d'adoption du règlement 201-04 débutée par erreur le 21 août 2017 :

- Résolution numéro 354-2017-08-21 - Avis de motion règlement 201-04 modifiant le règlement de lotissement numéro 201 et adoption du premier projet de règlement 201-04 adoptée le 21 août 2017;
- Résolution numéro 388-2017-10-02 - Adoption du second projet de règlement 201-04 modifiant le règlement de lotissement numéro 201 adoptée le 02 octobre 2017;
- Résolution numéro 411-2017-11-06 - Adoption du règlement 201-04 modifiant le règlement de lotissement numéro 201 adoptée le 06 novembre 2017;

QUE le règlement 201-04 (modifiant le règlement de lotissement numéro 201) adopté le 02 mai 2016 et entré en vigueur le 07 juin 2016 à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François s'applique dans le but de modifier les normes des îlots déstructurés.

PROPOSITION ADOPTÉE

025-2018-01-15

8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 382-2017 (TAXATION 2018)

RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2017
(Règlement concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2018)

ATTENDU QU' à la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 le conseil a adopté le budget de la municipalité du Canton de Valcourt pour l'année financière 2018 prévoyant des dépenses et des revenus de 1 401 367\$;

ATTENDU QU' une partie de ces revenus provient des taxes et compensations énumérées ci-dessous;

ATTENDU QU' un avis de motion relatif au présent règlement a été régulièrement donné par Réjean Duchesneau à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11^{ième} jour de décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN:

QUE le règlement portant le numéro 382-2017 et intitulé «RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018» soit adopté et décrété:

Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt ***Séance ordinaire du 15 janvier 2018***

ARTICLE 1 : TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Pour se procurer la somme de 959 578\$ tel que prévu au budget 2018, une taxe foncière générale au taux de 0,66\$ du cent dollars d'évaluation est imposée et prélevée sur tous les biens fonds imposables de la municipalité, tel que porté au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité du Canton de Valcourt. Ce taux s'applique aux valeurs agricoles et non agricoles des exploitations agricoles enregistrées (EAE).

ARTICLE 2 : COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

L'abonnement pour le service d'eau sera payable d'avance annuellement.

Article 2.1 : Les boyaux d'arrosage peuvent être interdits par résolution du conseil et pour une période jugée nécessaire en tout temps et ceci sans remboursement.

Article 2.2 : Le taux par unité est établi à 210.00\$ et les unités sont calculées selon la grille suivante pour tous les contribuables usagers du service:

Catégorie	Unité de calcul	Facteur
Salle de réception	Siège	35
Logement	Unitaire	1
Place d'affaire, bureau professionnel, commerce	Local	1
Magasin, épicerie, kiosque	Employé	20
Salon de quilles	Allée	2
Bar (sans repas)	Siège	35
Restaurant, cantine, brasserie, bar (avec repas)	Siège	15
Centre de conditionnement	Employé	20
Buanderie	Laveuse	2
Garage, station-service, camionnage et transport (sans lavage automatisé)	Employé	15
Garage, station-service, camionnage et transport (avec lavage automatisé)	Employé	10
Hôtel, Motel, Centre de réhabilitation avec hébergement, Centre de santé avec hébergement, Centre de conditionnement physique avec hébergement, Centre de médecine douce avec hébergement, hébergement à la ferme, Gîte du passant, Centre d'accueil	Chambre	6
Salon mortuaire, coiffure Église et Presbytère	Unitaire	1
Industrie	Mètre carré	500

Autres conditions particulières non incluses à la grille:

Piscine privée permanente :	60.00\$
Piscine privée amovible de 12 pieds de diamètre et plus	60.00\$
Commerce, place d'affaires ou bureau de professionnel(s) avec services à la clientèle situés à l'intérieur de la résidence principale du propriétaire et ayant la même entrée d'aqueduc (aucun employé)	110.00\$

Article 2.3 : Aucune remise ne sera accordée sur la taxe d'aqueduc sans égard au non-usage par un propriétaire ou un occupant d'une bâtisse ou unité de logement quelconque approvisionnée par le service d'aqueduc de la municipalité du Canton de Valcourt.

Article 2.4 : Il est expressément interdit à tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison, magasin ou bâtiment approvisionné en eau par l'aqueduc municipal de fournir cette eau à d'autres ou de s'en servir autrement que pour son usage.

Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 15 janvier 2018

Article 2.5: La municipalité ne garantit en aucune manière la quantité d'eau qui sera fournie à l'usager et nul ne pourra refuser à raison de l'insuffisance, de la qualité, de la quantité, du gel, du bris de la conduite de payer toute somme due pour l'approvisionnement d'eau.

ARTICLE 3 : COMPENSATION DE LA TAXE DE SECTEUR PAR UNITÉ DE LOGEMENT POUR LE SERVICE D'ÉGOÛT

Article 3.1 : Une taxe spéciale de secteur pour le service d'égout est, par le présent règlement, imposée annuellement pour tous les immeubles concernés dans le Canton de Valcourt au tarif de 160.00 \$ par unité selon la grille suivante:

Catégorie	Unité de calcul	Facteur
Salle de réception	Siège	35
Logement	Unitaire	1
Place d'affaire, bureau professionnel, commerce	Local	1
Magasin, épicerie, kiosque	Employé	20
Salon de quilles	Allée	2
Bar (sans repas)	Siège	35
Restaurant, cantine, brasserie, bar (avec repas)	Siège	15
Centre de conditionnement	Employé	20
Buanderie	Laveuse	2
Garage, station-service, camionnage et transport (sans lavage automatisé)	Employé	15
Garage, station-service, camionnage et transport (avec lavage automatisé)	Employé	10
Hôtel, Motel, Centre de réhabilitation avec hébergement, Centre de santé avec hébergement, Centre de conditionnement physique avec hébergement, Centre de médecine douce avec hébergement, hébergement à la ferme, Gîte du passant, Centre d'accueil	Chambre	6
Salon mortuaire, salon de coiffure, église et presbytère	Unitaire	1
Industrie	Mètre carré	500

Autres conditions particulières non incluses à la grille:

Commerce, place d'affaires ou bureau de professionnels avec service à la clientèle situés à l'intérieur de la résidence principale du propriétaire et ayant la même entrée d'égout (aucun employé)	85.00\$
--	---------

Article 3.2 : Cette taxe est payable par le propriétaire de la même façon que la taxe foncière et couvre la période de janvier à décembre de chaque année.

Article 3.3 : Aucune remise ne sera accordée sur la taxe de compensation pour le service d'égout sans égard au non-usage par un propriétaire ou un occupant d'une bâtisse ou unité de logement quelconque approvisionnée par le service d'égout du Canton de Valcourt.

Article 3.4 : Tous les comptes d'égout des locataires seront envoyés au propriétaire et même inclus dans le compte d'égout de ce propriétaire et c'est à ce dernier d'acquitter son compte et celui de tous les locataires.

***Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 15 janvier 2018***

ARTICLE 4 : COMPENSATION POUR LES SERVICES DE CUEILLETES ET DE TRAITEMENTS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Article 4.1 : Une taxe de 210.00 \$ par année est imposée sur toute unité de logement de la municipalité pour la cueillette, le transport et le traitement des ordures ménagères, des collectes sélectives et des matières organiques.

Article 4.2: Une taxe de 118.80\$ par année est imposée à chaque industrie, commerce ou institution (ICI) de la municipalité pour la taxe de la collecte sélective dans le cas où cette dernière ne participe pas à la collecte sélective au privé. Cette taxe s'applique à la collecte d'un maximum de 4 bacs de 360 litres.

Article 4.3: Les tarifs pour ces services doivent, dans tous les cas, être payés par le propriétaire du logement.

Article 4.4: Aucune remise ne sera accordée sur la taxe de cueillette, de transport et d'enfouissement des ordures ménagères et de collecte sélective sans égard au non-usage par un propriétaire ou un occupant d'une bâtisse ou unité de logement quelconque desservie par les services de cueillette, de transport et d'enfouissement des ordures ménagères et de collecte sélective de la municipalité.

ARTICLE 5 : COMPENSATION POUR LA VIDANGE PÉRIODIQUE DES FOSSES SEPTIQUES

Une taxe spéciale pour le service de vidange des fosses septiques est imposée annuellement pour tous les immeubles concernés au tarif de 75.00\$ par fosse pour une résidence isolée et de 37.50\$ par fosse pour un chalet ou une maison de villégiature.

ARTICLE 6 : PAIEMENT EXIGIBLE ET TAUX D'INTÉRÊT

Pour toute taxe foncière générale et spéciale le conseil municipal décrète que seul le montant du versement échu devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance et porte intérêt en raison de 15% par année.

ARTICLE 7 : CHÈQUE SANS PROVISION

Lorsqu'un chèque ou un ordre de paiement est remis à la municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré, des frais d'administration de 25.00\$ sont réclamés au tireur du chèque ou de l'ordre et ce, en sus des intérêts exigibles.

ARTICLE 8 : VERSEMENTS

Article 8.1 Le conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes autres taxes ou compensations sont payables en un ou quatre versements égaux, le premier versement étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, le deuxième versement le 03 mai 2018 et le troisième versement le 05 juillet 2018 et le quatrième le 06 septembre 2018.

Pour bénéficier du droit à quatre versements, le contribuable (propriétaire) doit recevoir un compte de taxe foncière excédant 300.00 \$ pour chaque unité d'évaluation.



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt

Séance ordinaire du 15 janvier 2018

Article 8.2 : Les prescriptions de l'article 8.1 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation sauf que l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est fixée à trente (30) jours suivant la date d'exigibilité du premier versement, l'échéance du troisième versement s'il y a lieu est fixée à trente (30) jours suivant la date d'exigibilité du deuxième versement, et finalement l'échéance du quatrième versement s'il y a lieu est fixée à trente (30) jours suivant la date d'exigibilité du troisième versement.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Signé à Valcourt ce 16 janvier 2018

X

Sylvie Courtemanche
Directrice générale, secrétaire-trésorière

X

Patrice Desmarais
Maire

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire s'enquiert auprès des observateurs présents pour savoir qui d'entre eux souhaitent se faire entendre par le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt.

Aucune question n'est posée à cette période de questions.

10. VARIA Aucun ajout

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, MADAME LA CONSEILLÈRE, GAÉTANE LAFRANCE PROPOSE LA LEVÉE DE LA SÉANCE À 20H10.

Je soussignée, Sylvie Courtemanche, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Patrice Desmarais, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.

X

Sylvie Courtemanche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

X

Patrice Desmarais
Maire